

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.366

**Conventions
d'organisation des
transports scolaires
entre
GrandAngoulême et
les communes
Autorités
Organisatrices de
Second rang :
avenant n°1**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.366**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**CONVENTIONS D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE
GRANDANGOULEME ET LES COMMUNES AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND
RANG : AVENANT N°1**

GrandAngoulême, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité est compétente pour l'organisation des services de transport régulier de personnes sur son territoire (services intégralement réalisés sur le périmètre de la communauté d'agglomération) y compris le transport scolaire.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L 3111-9 du code des transports, l'agglomération, peut confier par convention tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes qui sont qualifiées d'Autorités Organisatrices de second rang (AO2).

En 2012, par délibération n°243 du 18 octobre, GrandAngoulême a approuvé une convention avec 8 communes pour que celles-ci puissent organiser leurs services de ramassage scolaire à destination des établissements scolaires de premier degré (primaire/maternel) situés sur leur commune (service intégralement organisé dans le périmètre communal) :

- commune de Fléac
- commune de Mornac
- commune de Saint-Saturnin
- commune de Saint-Yrieix
- commune de Nersac
- commune de La Couronne
- commune de Magnac Sur Touvre
- commune de Puymoyen

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Aussi, dans l'attente des orientations qui seront prises par l'agglomération en 2017 en matière de transport scolaire dans le cadre du nouveau ressort territorial, il est proposé de prolonger d'un an ces conventions par avenant afin de garantir la poursuite des services de ramassage scolaire existants dans un cadre juridique formalisé.

La participation de GrandAngoulême au financement de ces services pour 2017 sera proposée à la nouvelle assemblée au cours de l'année prochaine.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant de prolongation d'un an des conventions d'organisation des transports scolaires entre GrandAngoulême et les communes Autorités Organisatrices de Second rang qui exercent encore cette compétence ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que tous les actes afférents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016

**CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME
ET LA COMMUNE DE ...
POUR L'ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE
SUR LA COMMUNE DE
AVENANT 1**

Vu la convention entre GrandAngoulême et la commune de relative à l'organisation du transport scolaire sur la commune de

Vu la délibération n° 2016.12. du conseil communautaire du 15 décembre 2016

Vu la délibération de la commune

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017, la convention relative à l'organisation du transport scolaire sur la commune de

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Angoulême, le

En deux exemplaires originaux
(Nombre de pages dont celle-ci : 1)

Le Président
de GrandAngoulême

Le Maire de la Commune